AR Prefecture
016-211601547-20260929-DECTREUILOT2AV3-AR
Reçu le 30/09/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : REHABILITATION DE L'ECOLE DU TREUIL

LOT 2 - GROS ŒUVRE - Avenant 3

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,
-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,
-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,
-Vu le code de la commande publique du 1er avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1
- Considérant la nécessité de mettre en place un marché de travaux « Réhabilitation de l'école du Treuil » de 17 lots ;
-Vu la notification du lot 2 « Gros Œuvre » à l'entreprise KOMORNICZAK pour un montant de 308 164.53 € HT (369 797.44 € TTC) (montant de base) le 12 mai 2025 ;
-Vu l'avenant 1 pour ajout de prestation avec la société KOMORNICZAK signé le 21/11/2025 d'un montant de 8 871.64 € soit 10 645.97 € TTC portant le marché global à **317 036.17 € HT (380 443.40 € TTC)** ;
- Vu l'avenant 2 pour ajout de prestation avec la société KOMORNICZAK signé le 27/07/2026 d'un montant de 2 853.47 € soit 3 424.16 € TTC portant le marché global à **319 889.64 € HT (383 867.56 € TTC)** ;

-Vu la nécessité de passer avec la société KOMORNICZAK un avenant 3 pour ajout de prestations comme suit :

DECIDE

Article 1 : l'Avenant 3 au lot 2 a pour objet l'ajout de prestation en plus et moins-values :

- Mise à disposition de 2 WC chimiques suite à allongement du délai du chantier en remplacement des installations existantes repliées
  TOTAL PLUS ET MOINS VALUES HT **1250 €**

Article 2 :

Montant du marché initial :	**308 164.53 € HT (369 797.44 € TTC)**
Montant de l'avenant 1 :	8 871.64 € HT (10 645.97 € TTC)
Montant HT du marché avec AV 1 :	317 036.17 € HT (380 443.40 € TTC)
Montant de l'avenant 2 :	2 853.47 € HT (3 424.16 € TTC)
Montant du marché avec avenant 1&2 :	319 889.64 € HT (383 867.56 € TTC)
Montant de l'avenant 3 :	**1 250.00 € HT (1 500 € TTC)**
Montant du marché avec avenants 1 à 3 /	**321 139.64 € HT (385 367.56 € TTC)**

Article 3 : la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.

Article 4 : Madame Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature de l'avenant 3 avec la société komorniczak .

Le 29/09/2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre

AR Prefecture
016-211601547-20260908-DECLOT9AV1-AR
Reçu le 30/09/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : MARCHE ALIMENTATION POUR LA COMMUNE DE GOND PONTOUVRE DE 2025 ET 2026

LOT 9 : PRODUITS DE LA MER

AVENANT 1

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,
-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,
-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 28/03/2026 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,
-Vu le code de la commande publique du 1er avril 2019 et ses ordonnances, plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1
- Vu la décision du Maire en date du 23 décembre 2024 notifiant à l'entreprise EDEN OSTREA le lot 9 « Produits de la mer » pour un montant maximum de 28 000 € H.T (29 540€ TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'avenant correspondant.

DECIDE

Article 1 :
L'Avenant a pour objet : Augmentation du montant du lot 9 Produits de la mer

Article 2 :
Un avenant 1 est nécessaire du fait de :

- Garantir la continuité du marché auprès du fournisseur EDEN OSTREA

Article 3 :

Montant initial HT du marché :	28 000€ HT (29 540€ TTC)
Montant de l'avenant 1 :	+4 200€ HT (+ 4 431€ TTC)
Montant du marché avec avenant :	**32 200€ HT (33 971€ TTC)**
Incidence financière de l'avenant 1 sur la marché :	**15 %**

Article 4 :
Madame le Maire accomplira les formalités que nécessitent cette opération et en particulier la signature de l'avenant n°1.

Le 08 septembre 2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre

AR Prefecture
016-211601547-20261007-DECMGSTLOT2AV4-AR
Reçu le 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : REHABILITATION DE L'ECOLE DU TREUIL

LOT 2 - GROS ŒUVRE - Avenant 4

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,
-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,
-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,
-Vu le code de la commande publique du 1er avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1
- Considérant la nécessité de mettre en place un marché de travaux « Réhabilitation de l'école du Treuil » de 17 lots ;
-Vu la notification du lot 2 « Gros Œuvre » à l'entreprise KOMORNICZAK pour un montant de 308 164.53 € HT (369 797.44 € TTC) (montant de base) le 12 mai 2025 ;
-Vu l'avenant 1 pour ajout de prestation avec la société KOMORNICZAK signé le 21/11/2025 d'un montant de 8 871.64 € soit 10 645.97 € TTC portant le marché global à **317 036.17 € HT (380 443.40 € TTC)** ;
- Vu l'avenant 2 pour ajout de prestation avec la société KOMORNICZAK signé le 27/07/2026 d'un montant de 2 853.47 € soit 3 424.16 € TTC portant le marché global à **319 889.64 € HT (383 867.56 € TTC)** ;
- Vu l'avenant 3 pour ajout de prestation avec la société KOMORNICZAK signé le 29/09/2026 d'un montant de 1 250 € soit 1 500 € TTC portant le marché global à **321 139.64 € HT (385 367.56 € TTC)** ;
-Vu la nécessité de passer avec la société KOMORNICZAK un avenant 4 en moins-value comme suit :

DECIDE

Article 1 : l'Avenant 4 au lot 2 a pour objet une moins-value comme suit :

- Travaux de moins-value de saignée dans une dalle béton existante

TOTAL PLUS ET MOINS VALUES HT **- 2184.84 €**

Article 2 :

Montant du marché initial :	**308 164.53 € HT (369 797.44 € TTC)**
Montant de l'avenant 1 :	8 871.64 € HT (10 645.97 € TTC)
Montant HT du marché avec AV 1 :	317 036.17 € HT (380 443.40 € TTC)
Montant de l'avenant 2 :	2 853.47 € HT (3 424.16 € TTC)
Montant du marché avec avenant 1&2 :	319 889.64 € HT (383 867.56 € TTC)
Montant de l'avenant 3 :	1 250.00 € HT (1 500 € TTC)
Montant du marché avec avenants 1 à 3 :	321 139.64 € HT (385 367.56 € TTC)
Montant de l'avenant 4 :	**- 2184.84 € HT (- 2621.81 € TTC)**
Montant du marché avec avenants 1 à 4 :	**318 954.80 € HT (382 745.75 € TTC)**

Article 3 : la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.

Article 4 : Madame Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature de l'avenant 4 avec la société komorniczak .

Le 07/10/2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre

AR Prefecture
016-211601547-20261006-DECLOT8AV2-AR
Reçu le 07/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : REHABILITATION DE L'ECOLE DU TREUIL

LOT 8 - MENUISERIES BOIS - Avenant 2

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,
-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,
-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 28/03/2026 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,
-Vu le code de la commande publique du 1er avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1
- Considérant la nécessité de mettre en place un marché de travaux « Réhabilitation de l'école du Treuil » de 17 lots ;
-Vu la notification du lot 8 « Menuiseries Bois » à l'entreprise MPCP pour un montant de **107 772.73 € HT (129 327.27 € TTC)** (montant de base+PSE1) le 12 mai 2025 ;
-Vu la notification de l'avenant 1 le 04 septembre 2023 pour ajout de prestations à hauteur de 3 564.20 € HT (4 277.04 € TTc) faisant évoluer le marché lot 8 à **111 336.93 € HT (133 604.31 € TTC),**
-Vu la nécessité de passer un avenant 2 pour ajout de prestation en plus et moins-values avec la société MPCP , comme suit :

DECIDE

Article 1 : l'Avenant 2 au lot 8 a pour objet l'ajout de prestation en plus et moins-values :

• Moins-value suppression de panneaux d'affichage , armoires à pharmacies	
• Et de coffrets de volets roulants maternelles	- 3 287.35 €
• Plus-values plinthes sur épaissies, cimaises suite à travaux de désamiantage	
• Et protection tôles alu pour sécuriser des parties de sols amiantés encapsulés	2 747.81 €
TOTAL PLUS ET MOINS VALUES HT	**- 539.54 €**

Article 2 :

Montant initial HT du marché :	107 772.73 € HT (129 327.27 € TTC)
Montant de l'avenant 1 :	3 564.20 € HT (4 277.04 € TTC)
Montant du marché avec avenant 1 :	111 336.93 € HT (133 604.31 € TTC)
Montant de l'avenant 2 :	**- 539.54 € HT (- 647.45 € TTC)**
Montant du marché avec avenant 1&2 :	**110 797.39 € HT (132 956.86 € TTC)**

Article 3 : la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.

Article 4 : Madame Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature de l'avenant 2 avec la société MPCP .

Le 06/10/2026
Maryline VINET

Le Maire de Gond-Pontouvre.

MAIRIE DE GOND-PONTOUVRE 16160 (Charente)

AR Prefecture
016-211601547-20261006-DECLOT9AV1-AR
Reçu le 07/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : REHABILITATION DE L'ECOLE DU TREUIL

LOT 9 - CARRELAGE / FAIENCE - Avenant 1

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,
-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,
-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 28/03/2026 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,
-Vu le code de la commande publique du 1er avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1
- Considérant la nécessité de mettre en place un marché de travaux « Réhabilitation de l'école du Treuil » de 17 lots ;
-Vu la notification du lot 9 « Carrelage / Faïence » à l'entreprise MARTAUD pour un montant de **67 133.82 € HT (80 560.58 € TTC)** (montant de base+PSE1) le 12 mai 2025 ;
-Vu la nécessité de passer un avenant 1 pour ajout de prestation avec la société MARTAUD , comme suit :

DECIDE

Article 1 : l'Avenant 1 au lot 9 a pour objet l'ajout de prestation en plus et moins-values :

• Plus-value dépose d'écran faïence	540.75 €
• Plus-value fourniture et pose faïence 20x20 blanche dans salles 6&7	55.62 €
• Plus-value fourniture et pose baguette SCHLUTER en pied de faïence en	
• Périphérie des sanitaires école élémentaire	624.00 €
• Moins-value chape ciment désolidarisée	- 5 766.85
TOTAL PLUS ET MOINS VALUES HT	**- 4 546.48 € €**

Article 2 :

Montant initial HT du marché :	67 133.82 € HT (80 560.58 € TTC)
Montant de l'avenant 1 :	- 4 546.48 € HT (- 5 455.78 € TTC)
Montant du marché avec avenant 1 :	**62 587.34 € HT (75 104.84 € TTC)**

Article 3 : la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.

Article 4 : Madame Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature de l'avenant 1 avec la société MARTAUD .

Le 06/10/2026
Maryline VINET

MAIRIE DE GOND-PONTOUVRE (16)

Le Maire de Gond-Pontouvre,